



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/52/168
18 février 1998

Cinquante-deuxième session
Point 20, a, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/52/L.48/Rev.1)]

52/168. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 46/182 du 19 décembre 1991 et 51/194 du 17 décembre 1996, ainsi que la résolution 1995/56 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1995,

Prenant acte de la note du Secrétaire général¹,

Prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-troisième session, en 1998, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des nouveaux progrès accomplis par le Comité permanent interorganisations quant au renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'aide humanitaire.

*73^e séance plénière
16 décembre 1997*

¹ A/52/443.